



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 JUILLET 2020

L'an 2020, le 10 juillet à 14h00, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 02/07/2020.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, SOULAS Raymond, BONDU Florent, JOLY Alexis, GESLIN Gisèle, VALAIS Cédric, NOURY Daniel, MONNET Thérèse.

Absents excusés : ALONSO Marie, BOUCAULT Patricia, ROUSSEL Céline et YOU Mickael.

Absents :

Secrétaire de séance : M. JOLY Alexis

2020-47 – SÉNATORIALES – ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ ET DES SUPPLÉANTS

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme MONNET Thérèse et Mme GESLIN Gisèle (plus âgées) puis M. VALAIS Cédric et M. BONDU Florent (plus jeune) .

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les candidatures enregistrées :

Aucune candidature n'est enregistrée.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

c) Élection du délégué

Ont obtenu :

- Mme GESLIN Gisèle : 6 voix
- Mme MONNET Thérèse : 1 voix

Mme GESLIN Gisèle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

NB : la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.

- Mme MONNET Thérèse : 7 voix
- Mme BOUCAULT Patricia : 7 voix
- Mme ALONSO Marie : 7 voix

Les trois personnes ayant le même nombre de voix et la majorité absolue au premier tour, elles sont donc nommées en fonction de leur âge soit de la plus âgée à la plus jeune.

Mme MONNET Thérèse ayant obtenu la majorité absolue et la plus âgée est proclamée élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme BOUCAULT Patricia ayant obtenu la majorité absolue et la deuxième plus âgée est proclamée élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme ALONSO Marie ayant obtenu la majorité absolue et la plus jeune est proclamée élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Heure de début : 14h00

Heure de fin : 14h20